

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU JEUDI 31 MARS 2016

---

Convocation du vendredi 25 mars 2016

### ORDRE DU JOUR :

- I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2016.
- II. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.
- III. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2015 – BUDGET PRINCIPAL.
- IV. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2015 – BUDGET REGIE DES REMONTEES MECANIQUES.
- V. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2015 – BUDGET AEP.
- VI. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2015 – BUDGET BOIS ET FORETS.
- VII. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2015 – BUDGET SPANC.
- VIII. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2015 – BUDGET ZAE JEAUMES.
- IX. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2015 – BUDGET PRINCIPAL.
- X. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2015 – BUDGET REGIE DES REMONTEES MECANIQUES.
- XI. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2015 – BUDGET AEP.
- XII. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2015 – BUDGET BOIS ET FORETS.
- XIII. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2015 – BUDGET SPANC.
- XIV. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2014 – BUDGET ZAE JEAUMES.
- XV. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 - BUDGET PRINCIPAL.
- XVI. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 - BUDGET REGIE DES REMONTEES MECANIQUES.
- XVII. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 - BUDGET AEP.
- XVIII. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 - BUDGET BOIS ET FORETS.
- XIX. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 - BUDGET SPANC.
- XX. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 - BUDGET ZAE JEAUMES.
- XXI. BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL.
- XXII. BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET REGIE DES REMONTEES MECANIQUES.
- XXIII. BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET AEP.
- XXIV. BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET BOIS ET FORETS.
- XXV. BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET SPANC.
- XXVI. BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ZAE JEAUMES.
- XXVII. VOTE DU TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2016.
- XXVIII. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2016.
- XXIX. DESIGNATION D'UN ELU REFERENT – COMMISSION RESTREINTE D'INSTALLATION (CRI).
- XXX. AVENANT N°3 A LA CONVENTION CHALLENGE VERCORS.
- XXXI. SDIS – AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE REPARTITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT.
- XXXII. COUPES AFFOUAGERES 2016.
- XXXIII. MISE EN ACCESSIBILITE DES POINTS D'ARRET TRANSISERE A LANS-EN-VERCORS.
- XXXIV. EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DU HAMEAU DES HERAUDS AU HAMEAU DES BLANCS – DEMANDE DE SUBVENTION.
- XXXV. DEMANDE DE SUBVENTION – DOTATION TERRITORIALE 2016.

XXXVI. RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) – TRANSFERT DE COMPETENCES ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES ET ETABLESSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT.

XXXVII. PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX DE LA ZONE D'ACTIVITES DE JEAUMES.

XXXVIII. CONVENTION DE PARTAGE DE BIENS – CRECHE DE LANS-EN-VERCORS.

XXXIX. CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX – CENTRE CULTUREL ET SPORTIF.

XL. CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE, ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE – REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF.

XLI. PERSONNEL – CREATIONS DE POSTES.

XLII. TOUR DE TABLE DES DELEGATIONS.

**Présidence :** Michaël KRAEMER

**Présents :** 19 Conseillers municipaux : Guy CHARRON – Véronique RIONDET – Maurice ACHARD PICARD – Caroline DELAVENNE – Jean-Charles TABITA – Marcelle DUPONT – Jean-Paul GOUTTENOIRE – Gérard MOULIN – Françoise ROUGE – Josette FICHEUX – Gérard MEYRIGNAC – Laurent JALLIFFIER-VERNE – Stéphane SERRADURA – Valérie MOUTON – François NOUGIER – Philippe BERNARD – Jérôme NARCY – Damien ROCHE – Sophie VALLA -

**Pouvoirs:** Auguste STRAZZABOSCHI à Laurent JALLIFFIER-VERNE – Martine MAREINE à Véronique RIONDET -

**Absent :** Stéphanie SANNIER

**Nombre de votants :** 22

**Secrétaire de séance :** Philippe BERNARD

Au début de la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande à l'assemblée :

Le retrait des délibérations suivantes de l'ordre du jour :

- Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (clect) – transfert de compétences zone d'activités économiques et établissements d'accueil du jeune enfant.
- Procès-verbal de mise à disposition de la voirie et des réseaux de la Zone d'Activités de Jeumes.
- Convention de partage de biens - Crèche de Lans-en-Vercors.

Le Conseil municipal adopte cette modification.

Compte-rendu publié par affichage le 8 avril 2016

Avant de débiter l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée et au public de respecter une minute de silence en mémoire des victimes d'attentats que ce soit en Belgique, mais aussi au Pakistan, en Côte d'Ivoire ou en Tunisie. Il est important d'être solidaire en Europe mais aussi dans le monde.

### **I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2016.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte-rendu du 25 février 2016.

Approbation à l'unanimité.

### **II. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

Néant.

### **III. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2015 – BUDGET PRINCIPAL.**

Il est proposé au Conseil municipal d'examiner le compte administratif de l'exercice 2015 du budget principal dont les résultats s'établissent comme suit :

|                                     | <b>DEPENSES 2015</b> | <b>RECETTES 2015</b> | <b>SOLDE D'EXECUTION</b> |
|-------------------------------------|----------------------|----------------------|--------------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>               | 3 825 306,74         | 4 428 404,19         | <b>603 097,45</b>        |
| REPORTS DE L'EXERCICE 2014          |                      | 770 978,94           | <b>770 978,94</b>        |
| <b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>         | <b>3 825 306,74</b>  | <b>5 199 383,13</b>  | <b>1 374 076,39</b>      |
| <b>INVESTISSEMENT</b>               | 1 601 304,52         | 2 718 151,91         | <b>1 116 847,39</b>      |
| REPORTS DE L'EXERCICE 2014          | 1 651 959,23         | 0,00                 | <b>1 651 959,23</b>      |
| RESTES A REALISER A REPORTER EN 201 | 24 823,37            | 160 000,00           | <b>135 176,63</b>        |
| <b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>         | <b>3 278 087,12</b>  | <b>2 878 151,91</b>  | <b>-399 935,21</b>       |
|                                     |                      |                      |                          |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>7 103 393,86</b>  | <b>8 077 535,04</b>  | <b>974 141,18</b>        |

Après que Monsieur Michaël KRAEMER, Maire, ait quitté l'Assemblée et invité Madame Marcelle DUPONT, à assurer la présidence, le Conseil municipal est invité à approuver le Compte Administratif du Budget Principal qui vient de lui être présenté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide d'approuver le compte administratif du Budget Principal énoncé ci-dessus.

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

#### IV. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2015 – BUDGET REGIE DES REMONTEES MECANIQUES.

Il est proposé au Conseil municipal d'examiner le compte administratif de l'exercice 2015 du Budget Régie Remontées Mécaniques dont les résultats s'établissent comme suit :

|                                     | DEPENSES 2015       | RECETTES 2015       | SOLDE D'EXECUTION |
|-------------------------------------|---------------------|---------------------|-------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>               | 1 249 939,36        | 1 397 737,55        | 147 798,19        |
| REPORTS DE L'EXERCICE 2014          | 0,00                | 380 393,85          | 380 393,85        |
|                                     |                     |                     |                   |
| <b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>         | <b>1 249 939,36</b> | <b>1 778 131,40</b> | <b>528 192,04</b> |
| <b>INVESTISSEMENT</b>               | 156 942,99          | 156 367,17          | -575,82           |
| REPORTS DE L'EXERCICE 2014          | 0,00                | 86 814,53           | 86 814,53         |
| RESTES A REALISER A REPORTER EN 201 | 25 063,86           | 0,00                | -25 063,86        |
|                                     |                     |                     |                   |
| <b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>         | <b>182 006,85</b>   | <b>243 181,70</b>   | <b>61 174,85</b>  |
|                                     |                     |                     |                   |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>1 431 946,21</b> | <b>2 021 313,10</b> | <b>589 366,89</b> |

Après que Monsieur Michael KRAEMER, Maire, ait quitté l'Assemblée et invité Madame Marcelle DUPONT, à assurer la présidence, le Conseil municipal est invité à approuver le Compte Administratif du Budget Régie Remontées Mécaniques qui vient de lui être présenté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide d'approuver le compte administratif du Budget Régie Remontées Mécaniques énoncé ci-dessus

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

#### V. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2015 – BUDGET AEP.

Il est proposé au Conseil municipal d'examiner le compte administratif de l'exercice 2015 Budget Eau et Assainissement dont les résultats s'établissent comme suit :

|                                     | DEPENSES 2015     | RECETTES 2015       | SOLDE D'EXECUTION |
|-------------------------------------|-------------------|---------------------|-------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>               | 385 007,04        | 405 538,29          | 20 531,25         |
| REPORTS DE L'EXERCICE 2014          |                   | 74 286,51           | 74 286,51         |
|                                     |                   |                     |                   |
| <b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>         | <b>385 007,04</b> | <b>479 824,80</b>   | <b>94 817,76</b>  |
| <b>INVESTISSEMENT</b>               | 349 005,79        | 146 113,15          | -202 892,64       |
| REPORTS DE L'EXERCICE 2014          | 0,00              | 632 560,36          | 632 560,36        |
| RESTES A REALISER A REPORTER EN 201 | 73 387,56         | 16 940,00           | -56 447,56        |
|                                     |                   |                     |                   |
| <b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>         | <b>422 393,35</b> | <b>795 613,51</b>   | <b>373 220,16</b> |
|                                     |                   |                     |                   |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>807 400,39</b> | <b>1 275 438,31</b> | <b>468 037,92</b> |

Après que Monsieur Michael KRAEMER, Maire, ait quitté l'Assemblée et invité Madame Marcelle DUPONT, à assurer la présidence, le Conseil municipal est invité à approuver le Compte Administratif du Budget Eau et Assainissement qui vient de lui être présenté

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide d'approuver le compte administratif du Budget Eau et Assainissement énoncé ci-dessus.

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

## VI. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2015 – BUDGET BOIS ET FORETS.

Il est proposé au Conseil municipal d'examiner le compte administratif de l'exercice 2015 du Budget Bois et Forêt dont les résultats s'établissent comme suit :

|                                      | DEPENSES 2015    | RECETTES 2015     | SOLDE D'EXECUTION |
|--------------------------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                | 70 565,82        | 97 143,48         | 26 577,66         |
| REPORTS DE L'EXERCICE 2014           | 0,00             | 64470,89          | 64 470,89         |
| <b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>          | <b>70 565,82</b> | <b>161 614,37</b> | <b>91 048,55</b>  |
| <b>INVESTISSEMENT</b>                | 12 600,00        | 25 274,10         | 12 674,10         |
| REPORTS DE L'EXERCICE 2014           | 14 999,10        |                   | 14 999,10         |
| RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016 | 0,00             | 0,00              |                   |
| <b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>          | <b>27 599,10</b> | <b>25 274,10</b>  | <b>-2 325,00</b>  |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>98 164,92</b> | <b>186 888,47</b> | <b>88 723,55</b>  |

Après que Monsieur Michael KRAEMER, Maire, ait quitté l'Assemblée et invité, Madame Marcelle DUPONT à assurer la présidence, le Conseil municipal est invité à approuver le Compte Administratif du Budget Bois et Forêt qui vient de lui être présenté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide d'approuver le compte administratif du Budget Bois et Forêt énoncé ci-dessus.

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

## VII. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2015 – BUDGET SPANC.

Il est proposé au Conseil municipal d'examiner le compte administratif de l'exercice 2015 du Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif dont les résultats s'établissent comme suit :

|                                      | DEPENSES 2015    | RECETTES 2015   | SOLDE D'EXECUTION |
|--------------------------------------|------------------|-----------------|-------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                | 12 159,72        | 0,00            | -12 159,72        |
| REPORTS DE L'EXERCICE 2014           | 0,00             | 6 412,21        | 6 412,21          |
| RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016 | 0,00             |                 |                   |
| <b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>          | <b>12 159,72</b> | <b>6 412,21</b> | <b>-5 747,51</b>  |
| <b>INVESTISSEMENT</b>                | 0,00             |                 |                   |
| REPORTS DE L'EXERCICE 2014           | 0,00             |                 |                   |
| RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016 |                  |                 | <b>0,00</b>       |
| <b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>          | <b>0,00</b>      | <b>0,00</b>     | <b>0,00</b>       |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>12 159,72</b> | <b>6 412,21</b> | <b>-5 747,51</b>  |

Après que Monsieur Michael KRAEMER, Maire, ait quitté l'Assemblée et invité Madame Marcelle DUPONT, à assurer la présidence, le Conseil municipal est invité à approuver le Compte Administratif du Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif qui vient de lui être présenté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide d'approuver le compte administratif du Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif énoncé ci-dessus.

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

### **VIII. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2015 – BUDGET ZAE JEAUMES.**

Il est proposé au Conseil municipal d'examiner le compte administratif de l'exercice 2015 du Budget Zone d'Activités Economiques Côte de Jeumes dont les résultats s'établissent comme suit :

|                                      | DEPENSES 2015     | RECETTES 2015 | SOLDE D'EXECUTION  |
|--------------------------------------|-------------------|---------------|--------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                | 121 500,02        | 0,00          | -121 500,02        |
| REPORTS DE L'EXERCICE 2014           | 10 230,00         |               | -10 230,00         |
| RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016 | 0,00              |               |                    |
| <b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>          | <b>131 730,02</b> | <b>0,00</b>   | <b>-131 730,02</b> |
| <b>INVESTISSEMENT</b>                | 0,00              |               |                    |
| REPORTS DE L'EXERCICE 2014           | 0,00              |               |                    |
| RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016 |                   |               | <b>0,00</b>        |
| <b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>          | <b>0,00</b>       | <b>0,00</b>   | <b>0,00</b>        |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>131 730,02</b> | <b>0,00</b>   | <b>-131 730,02</b> |

Après que Monsieur Michael KRAEMER, Maire, ait quitté l'Assemblée et invité Madame Marcelle DUPONT, à assurer la présidence, le Conseil municipal est invité à approuver le Compte Administratif du Budget Zone d'Activités Economiques Côte de Jeumes qui vient de lui être présenté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide d'approuver le compte administratif du Budget Zone d'Activités Economiques Côte de Jeumes énoncé ci-dessus.

*Jean-Paul GOUTTENOIRE souhaite faire un commentaire général. Il constate que, malgré baisse dotations de l'état pour renflouer le déficit public, les comptes communaux suivent la même dynamique que les années antérieures. Pour une commune qui devait être en difficulté, il y a quand même 1 374 000 € en solde et en report pour l'autofinancement de l'investissement. Il trouve que la gestion reste saine même si notre ratio semble se dégrader légèrement. On reste inférieur à 80 %, qui est la norme nationale. On est à 60 % selon les premiers éléments du rapport du cabinet financier comète.*

*Je veux simplement faire le constat que les comptes de la commune sont sains. Il y a quelques petits déficits dont les raisons sont connues sur le SPANC et la ZAE. Les finances communales restent saines comme lors des années précédentes, ce qui nous permis de voter l'ensemble des comptes administratifs aujourd'hui.*

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

### **IX. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2015 – BUDGET PRINCIPAL.**

Les règles de la Comptabilité Publique impliquent que le Maire (Ordonnateur) et le Trésorier Principal (Comptable) tiennent une comptabilité séparée.

La comptabilité du Maire est retracée dans le Compte Administratif, celle du Trésorier Principal

dans le Compte de Gestion. Ces deux documents sont soumis, chaque année, au Conseil municipal.

Les écritures figurant sur ces deux documents doivent aboutir aux mêmes résultats. Ils sont présentés simultanément au Conseil municipal.

Le Conseil municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Principal au titre de l'exercice 2015 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015,

Considérant l'exactitude des écritures,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

décide d'approuver le Compte de Gestion 2015 du Budget Principal.

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

#### **X. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2015 – BUDGET REGIE DES REMONTEES MECANIQUES.**

Les règles de la Comptabilité Publique impliquent que le Maire (Ordonnateur) et le Trésorier Principal (Comptable) tiennent une comptabilité séparée.

La comptabilité du Maire est retracée dans le Compte Administratif, celle du Trésorier Principal dans le Compte de Gestion. Ces deux documents sont soumis, chaque année, au Conseil municipal.

Les écritures figurant sur ces deux documents doivent aboutir aux mêmes résultats. Ils sont présentés simultanément au Conseil municipal.

Le Conseil municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Régie Remontées Mécaniques au titre de l'exercice 2015 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015,

Considérant l'exactitude des écritures,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

décide d'approuver le Compte de Gestion 2015 du Budget Régie Remontées Mécaniques.

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

#### **XI. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2015 – BUDGET AEP.**

Les règles de la Comptabilité Publique impliquent que le Maire (Ordonnateur) et le Trésorier Principal (Comptable) tiennent une comptabilité séparée.

La comptabilité du Maire est retracée dans le Compte Administratif, celle du Trésorier Principal dans le Compte de Gestion. Ces deux documents sont soumis, chaque année, au Conseil municipal.

Les écritures figurant sur ces deux documents doivent aboutir aux mêmes résultats. Ils sont présentés simultanément au Conseil municipal.

Le Conseil municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Eau et

Assainissement au titre de l'exercice 2015 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015,

Considérant l'exactitude des écritures,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

décide d'approuver le Compte de Gestion 2015 du Budget Eau et Assainissement.

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

## **XII. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2015 – BUDGET BOIS ET FORETS.**

Les règles de la Comptabilité Publique impliquent que le Maire (Ordonnateur) et le Trésorier Principal (Comptable) tiennent une comptabilité séparée.

La comptabilité du Maire est retracée dans le Compte Administratif, celle du Trésorier Principal dans le Compte de Gestion. Ces deux documents sont soumis, chaque année, au Conseil municipal.

Les écritures figurant sur ces deux documents doivent aboutir aux mêmes résultats. Ils sont présentés simultanément au Conseil municipal.

Le Conseil municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Bois et Forêt au titre de l'exercice 2015 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015,

Considérant l'exactitude des écritures,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

décide d'approuver le Compte de Gestion 2015 du Budget Bois et Forêt.

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

## **XIII. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2015 – BUDGET SPANC.**

Les règles de la Comptabilité Publique impliquent que le Maire (Ordonnateur) et le Trésorier Principal (Comptable) tiennent une comptabilité séparée.

La comptabilité du Maire est retracée dans le Compte Administratif, celle du Trésorier Principal dans le Compte de Gestion. Ces deux documents sont soumis, chaque année, au Conseil municipal.

Les écritures figurant sur ces deux documents doivent aboutir aux mêmes résultats. Ils sont présentés simultanément au Conseil municipal.

Le Conseil municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif au titre de l'exercice 2015 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015,

Considérant l'exactitude des écritures,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,



décide d'approuver le Compte de Gestion 2015 du Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif.

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

#### **XIV. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2014 – BUDGET ZAE JEAUMES.**

Les règles de la Comptabilité Publique impliquent que le Maire (Ordonnateur) et le Trésorier Principal (Comptable) tiennent une comptabilité séparée.

La comptabilité du Maire est retracée dans le Compte Administratif, celle du Trésorier Principal dans le Compte de Gestion. Ces deux documents sont soumis, chaque année, au Conseil municipal.

Les écritures figurant sur ces deux documents doivent aboutir aux mêmes résultats. Ils sont présentés simultanément au Conseil municipal.

Le Conseil municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Zone d'Activités Economiques Côte de Jeumes au titre de l'exercice 2015 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015,

Considérant l'exactitude des écritures,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

décide d'approuver le Compte de Gestion 2015 du Budget Zone d'Activités Economiques Côte de Jeumes.

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

#### **XV. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 - BUDGET PRINCIPAL.**

|   |                     |
|---|---------------------|
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>                          |                     |
| RESULTAT DE L'EXERCICE                                  | 603 097,45          |
| RESULTATS ANTERIEURS REPOTES                            | 770 978,94          |
| <b>Résultat à affecter :</b>                            | <b>1 374 076,39</b> |
|   |                     |
| <b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b> | <b>-535 111,84</b>  |
| Besoin de financement                                   |                     |
| Excédent de financement                                 | 0,00                |
| <b>SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT</b>     | <b>135 176,63</b>   |
| Besoin de financement                                   | 399 935,21          |
| Excédent de financement                                 |                     |
|   |                     |
| <b>AFFECTATION</b>                                      |                     |
| <b>Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> | <b>399 935,21</b>   |
| <b>Report en fonctionnement</b>                         | <b>974 141,18</b>   |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement 2015 du budget : **PRINCIPAL**

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

**XVI. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 - BUDGET REGIE DES REMONTEES MECANIQUES.**

|   |                   |
|---|-------------------|
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>                          |                   |
| RESULTAT DE L'EXERCICE                                  | 147 798,19        |
| RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES                          | 380 393,85        |
| <b>Résultat à affecter :</b>                            | <b>528 192,04</b> |
| <b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b> |                   |
| Besoin de financement                                   | 0,00              |
| Excédent de financement                                 |                   |
| <b>SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT</b>     | <b>-25 063,86</b> |
| Besoin de financement                                   | 0,00              |
| Excédent de financement                                 |                   |
| <b>AFFECTATION</b>                                      |                   |
| Affectation en réserves R 1068 R1064 en investissement  | <b>0,00</b>       |
| Report en fonctionnement                                | <b>528 192,04</b> |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les modalités d'affectation du résultat d'exploitation 2015 du budget : **REGIE DES REMONTEES MECANIQUES.**

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

**XVII. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 - BUDGET AEP.**

|   |                   |
|---|-------------------|
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>                          |                   |
| RESULTAT DE L'EXERCICE                                  | 20 531,25         |
| RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES                          | 74 286,51         |
| <b>Résultat à affecter :</b>                            | <b>94 817,76</b>  |
| <b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b> |                   |
| Besoin de financement                                   |                   |
| Excédent de financement                                 | 0,00              |
| <b>SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT</b>     | <b>-56 447,56</b> |
| Besoin de financement                                   | 0,00              |
| Excédent de financement                                 |                   |
| <b>AFFECTATION</b>                                      |                   |
| Affectation en réserves R 1068 en investissement        |                   |
| Report en fonctionnement                                | <b>94 817,76</b>  |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement 2015 du budget : **EAU ET ASSAINISSEMENT**

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

**XVIII.AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 - BUDGET BOIS ET FORETS.**

|  |                  |
|--|------------------|
| <b><u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u></b>                          |                  |
| RESULTAT DE L'EXERCICE   | 26 577,66        |
| RESULTATS ANTERIEURS REPOTES                                   | 64 470,89        |
| <b>Résultat à affecter :</b>                                   | <b>91 048,55</b> |
| <b><u>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b> |                  |
| Besoin de financement  | -2 325,00        |
| Excédent de financement  |                  |
| <b><u>SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT</u></b>     | <b>0,00</b>      |
| Besoin de financement  | 0,00             |
| Excédent de financement  |                  |
| <b>AFFECTATION</b>   |                  |
| Affectation en réserves R 1068 en investissement               | 2 325,00         |
| Report en fonctionnement                                       | <b>88 723,55</b> |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement 2015 du budget : **BOIS ET FORETS.**

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

**XIX. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 - BUDGET SPANC.**

|  |                  |
|--|------------------|
| <b><u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u></b>                          |                  |
| RESULTAT DE L'EXERCICE   | -12 159,72       |
| RESULTATS ANTERIEURS REPOTES                                   | 6 412,21         |
| <b>Résultat à affecter :</b>                                   | <b>-5 747,51</b> |
| <b><u>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b> |                  |
| Besoin de financement  | 0,00             |
| Excédent de financement  |                  |
| <b><u>SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT</u></b>     | <b>0,00</b>      |
| Besoin de financement  | 0,00             |
| Excédent de financement  |                  |
| <b>AFFECTATION</b>   |                  |
| Affectation en réserves R 1068 en investissement               | 0,00             |
| Report en fonctionnement                                       | <b>-5 747,51</b> |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les modalités d'affectation du résultat d'exploitation 2015 du budget : **SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

## XX. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 - BUDGET ZAE JEAUMES.

|   |                    |
|---|--------------------|
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>                          |                    |
| RESULTAT DE L'EXERCICE                                  | -121 500,02        |
| RESULTATS ANTERIEURS REPOTES                            | -10 230,00         |
| <b>Résultat à affecter :</b>                            | <b>-131 730,02</b> |
|   |                    |
| <b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b> | 0,00               |
| Besoin de financement                                   | 0,00               |
| Excédent de financement                                 |                    |
| <b>SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT</b>     |                    |
| Besoin de financement                                   | 0,00               |
| Excédent de financement                                 |                    |
|   | 0,00               |
| <b>AFFECTATION</b>                                      | 0,00               |
| Affectation en réserves R 1068 en investissement        | 0,00               |
| <b>Report en fonctionnement</b>                         | <b>-131 730,02</b> |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les modalités d'affectation du résultat d'exploitation 2015 du budget : **ZONE D'ACTIVITES DE JEAUMES.**

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

*Monsieur le Maire informe que nous allons passer à l'ensemble des budgets qui ont été réalisés sans augmentations d'impôts et sans emprunts. Chaque adjoint présentera les objets marquants de sa délégation.*

*Pour la première fois en 8 ans, le budget fonctionnement hors Cairn diminue (-4%) en incluant le cairn la hausse est contenue à 1,7 %.*

*L'objectif principal reste de réaliser notre programme. Les contraintes budgétaires nous obligent à avancer pas à pas en tenant compte des nouveautés chaque année. Nous avons volontairement choisi cette façon de faire afin qu'elle soit le plus en adéquation avec la réalité des finances annuelles. Ceci passe par des phasages des travaux, par des découpages en tranche. Le tout dans un contexte de transfert de compétences chaque jour nouveau.*

*Les principaux postes d'investissements seront cette année la réhabilitation de l'auberge des Allières, projet amorcé sous le précédent mandat, mais aussi le début du projet parking Saint Donat-rue des Ecoles projet de campagne affiné par une consultation même si cela nous empêchera pas de présenter le projet lors d'une réunion publique.*

*Les budgets annexes verront la poursuite des travaux d'assainissement collectifs. Les 40 ans du stade de neige sont la meilleure occasion de lancer les prochains grands travaux sur le domaine : la neige de culture. Lans est un cas d'école dans ce domaine, c'est l'une des raisons qui a motivé la présidence de région de faire l'annonce de son plan neige ici même à Lans en Vercors le 3 mai. Ce sera une double première pour la commune : la visite officielle d'un président de région et l'annonce d'une politique régionale...*

*Le budget est réalisé autour de la maîtrise d'œuvre, il nous apparaît important de finaliser les montants des travaux après les retours des devis des entreprises afin d'une part de solliciter des subventions et d'autre part de réaliser une prospective financière basée sur des éléments objectifs et réels. Ce qui n'a pas toujours été le cas pour les gros investissements à Lans. Par ailleurs, ceci s'accompagnera, avant toute décision du conseil d'engager les travaux, de réunion publique pour expliquer le projet.*

## XXI. BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL.

*Marcelle DUPONT et Laurent JALLIFFIER-VERNE prennent la parole pour exposer les axes du budget d'investissement pour 2016.*

*L'ensemble des dépenses d'investissement prévues pour 2016 s'élève à 1 756 000€.*

*Cette somme regroupe deux types de dépenses :*

*- des dépenses obligatoires qui sont le suivi d'engagements pris pendant le mandat précédent :*

**777 000 € soit 45 % du budget**

- *Allières rénovation : 362 000 €*
- *Cimetière : 23 000 €*
- *Centre culturel : 158 000 €*
- *Remboursement du capital des emprunts : 230 000 €*

*- des dépenses qui sont le résultat de notre choix politique de privilégier la sécurité des usagers sans pour autant négliger l'entretien des bâtiments municipaux :*

**979 000€ soit 55 % du budget**

*A titre d'exemples :*

- *Entretien des écoles : 44 000 €*
- *Sécurité : Incendie : 45 000 €, Signalisation : 27 000 €, Sécurité abribus : 5 000 €.*

*Stéphane SERRADURA donne des précisions sur le projet de sécurisation du secteur des écoles avec l'aménagement de la rue des Ecoles et du parking St Donat.*

*Suite à la consultation publique menée à l'automne 2015 concernant l'aménagement du centre bourg de Lans, la réfection du parking St Donat et de la rue des écoles fut un des trois problèmes les plus soulevés par les citoyens de notre commune.*

*Conformément à notre programme lors des élections municipales, nous lançons dès cette année une première tranche de travaux qui se déroulera sur la partie haute de la rue des écoles (de la poste jusqu'à la route st Donat ). La deuxième tranche concernera le parking St Donat et la troisième, les diverses finitions paysagères et d'éclairage.*

*Pourquoi une telle décision :*

- 1 .Un souhait de la population (notamment des parents d'élèves)*
- 2. Une volonté de sécurisation pour les différents usagers de cette zone (avant tout nos enfants).*
- 3. Une meilleure qualité de stationnement et optimisation du nombre de places, plus en adéquation avec le centre culturel (nombre de places aujourd'hui insuffisant et inadapté)*
- 4. Une plus grande visibilité du Parking St Donat dont l'approche sera facilitée avec le double sens de circulation de la rue des écoles.*

*L'ensemble de ce projet se voit octroyer 50% de subventions pour les aménagements routiers ainsi que des subventions du SEDI pour l'éclairage public. Quant à l'assainissement, les frais engagés figurent dans le budget prévisionnel assainissement.*

*Des bornes pour véhicules électriques sont intégrées dans le projet. Travail effectué en collaboration avec la CCMV.*

*L'investissement peut paraître lourd, mais il me semble mesuré et surtout nécessaire.*

*Véronique RIONDET donne les orientations de la majorité sur le secteur enfance jeunesse pour ce budget 2016. Il a été construit avec une ambition forte pour l'enfance et la jeunesse, par le maintien et le renforcement des moyens, mais aussi par la mise en œuvre de projets.*

*Pour le service périscolaire « La PASSERELLE » et le CLSH :*

- *un nouveau séjour de mini camps proposé par la « passerelle »*
- *du mardi 20 avril au jeudi 22 avril 12 enfants de CP-CE1 à Saint Martin en Vercors (filambule, canirando.) ouvrir les séjours aux plus petits.*
- *Maintien en parallèle des deux camps d'été*
- *un lieu nouveau pour un des séjours d'été le lac de Monteynard (CE2-CM1-CM2) du 11 au 15 juillet 16 enfants 3 adultes*
- *du 18 au 22 juillet séjour sur la base de loisir de Champos à ST Donat sur l'herbasse comme depuis plusieurs années 16 enfants 3 adultes*

*Le fonctionnement a pu être optimisé grâce à l'investissement des animateurs qui a permis de moins recourir à des prestations extérieures et des affectations différentes en interne : pas plus de dépenses mais une meilleure répartition.*

*Pour les écoles :*

*Concernant le budget des affaires scolaires, il est conséquent.*

*Pour le fonctionnement de l'école 43200 € prévu pour 2016.*

*De nombreux investissements sont réalisés en faveur de la rénovation et de l'entretien des bâtiments (44 000 €).*

*Un travail est fait conjointement avec la commission infrastructure et mobilité sur la sécurisation des écoles et l'aménagement du parking.*

*Suite à la réforme de l'école et du collège désormais cycle 3 (CM1-CM2-6ème) une subvention importante est accordée pour l'achat de manuels scolaires (plus de 5 000 €). Dépense obligatoire liée aux nouveaux programmes.*

*43 460 € en 2016 sont consacrés au sport et à la culture :*

*- Cycle piscine 2 classes de CE2 soit 53 élèves 12 séances de 45 minutes (4 000 €)*

*- Le ski 210 enfants concernés en primaire 36 en maternelle*

*Total primaire transport et vacation ESF 27 882 €*

*Pour les maternelles transport et vacation ESF 3 840 €*

*- Le soutien de la mairie aux classes transplantées avec la mise à disposition d'animateurs de la passerelle pour encadrer les enfants durant leur séjour. (6 000 €).*

*Autres projets pour la jeunesse :*

*- une étude de faisabilité pour le skate parc*

*- Un budget pour la mise en œuvre du CMJ.*

*- Poursuite des chantiers Vertacos.*

*Voilà résumées les orientations de ce budget 2016 : maintien et renforcement des moyens et des projets. Bien sûr, nous restons vigilants face aux contraintes imposées par les baisses de dotations de l'État.*

*Jean-Charles TABITA donne des précisions sur le budget dédié aux associations. Le budget associations a été revu à la baisse à hauteur de 7%*

*Quelques points à noter dans ce budget :*

*- La Crèche : Compte tenu du transfert de compétences des crèches à la CCMV, La subvention de 98 000 € est maintenue dans sa globalité. Le prorata à verser de la commune de Lans, s'élève à 24 550 €*

*- Le Clap : montant de la subvention : 36 300 €*

*Ce chiffre est ventilé en 3 volets :*

*9 500 € de subvention de base pour le fonctionnement*

*16 800 € Prise en charge d'un presque Mi-Temps pour le Festival du Film pour Enfants (FFE).*

*10 000 € pour l'organisation matérielle de l'évènement FFE*

*- L'Office de Tourisme (OT) : Montant de la subvention 205 000 €*

*La Subvention 2015 de l'OT était de 220 000 €. Etait inclus dans cette somme, 12 500 € pour un mi-temps dédié uniquement au FFE. Pour faire le budget OT 2016, il aurait fallu déduire 12 500 € de la subvention (affecté au clap...) puis appliquer les 7% de réduction. Nous avons fait le choix d'appliquer ces 7% aux 220 000 € et par conséquent de maintenir les 12 500 € à l'OT. On peut donc considérer que l'OT ne subit pas de baisse de subvention cette année. Un seul bémol, et on peut s'en étonner et le regretter, l'OT a réduit son budget « animation » de 50%. Nous demanderons des explications au prochain Conseil d'Administration car c'est un peu dommage.*

*Jean-Charles TABITA tenais à remercier les associations qui consacrent une partie de leur temps en bénévolat pour les différents évènements se déroulant sur la commune tout au long de l'année. Il déplore que d'autres associations consacrent elles une partie de leur temps à nous écrire pour dire qu'elles ont assez à faire au sein de leur association et ne souhaite pas s'investir. C'est un peu dommage.*

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter, le projet du Budget Primitif 2016 suivant :

**Le budget principal** s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

|                       | <b>DEPENSES</b>       | <b>RECETTES</b>       |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b> | 4 720 471,18 €        | 4 720 471,18 €        |
|                       |                       |                       |
| <b>INVESTISSEMENT</b> | 1 756 485,98 €        | 1 756 485,98 €        |
|                       |                       |                       |
| <b>TOTAL</b>          | <b>6 476 957,16 €</b> | <b>6 476 957,16 €</b> |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,  
Décide d'approuver le budget primitif principal 2016.

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

## **XXII. BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET REGIE DES REMONTEES MECANIQUES.**

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter, le projet du Budget Primitif 2016 suivant :

Le Budget Régie Remontées Mécaniques s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

|                       | <b>DEPENSES</b>       | <b>RECETTES</b>       |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b> | 1 200 752,38 €        | 1 200 752,38 €        |
|                       |                       |                       |
| <b>INVESTISSEMENT</b> | 273 117,27 €          | 273 117,27 €          |
|                       |                       |                       |
| <b>TOTAL</b>          | <b>1 473 869,65 €</b> | <b>1 473 869,65 €</b> |

*Monsieur le Maire indique que c'est un point fort de ce mandat. Ce budget Remontées Mécaniques a été construit avec l'intégration de la maîtrise d'œuvre pour la retenue collinaire des canons à neige, avec l'idée d'avoir une prospective financière correcte et proche de la réalité.*

*Jean-Paul GOUTTENOIRE voudrait revenir sur les investissements. Tout d'abord, il indique n'avoir pas été beaucoup présent lors de la construction budgétaire mais trouve qu'il y a eu peu de réunions préparatoires : 3 réunions en R23 et peu de commissions finances.*

*Sur l'ensemble du budget régie, il y a une poursuite de l'activité d'investissement qui reste faible, comme les années précédentes. Car la régie dégage peu d'excédent, entre 150 à 200 000 € les bonnes années qui se reporte en réserves ou en investissement.*

*Compte tenu de l'activité, cette saison est dramatique en termes de chiffres d'affaires. La retenue collinaire est un dossier lourd, avec 1,2 Millions d'€ d'investissement. Je m'interroge sur le plan de financement, à moins que Monsieur WAUQUIEZ qui va venir sur la commune, nous donne cette somme. Généralement, la région et le département donnent 60 % de subvention au total. Il resterait 40 % à assumer comment va-t-on les assumer compte de résultat d'exploitation qui reste faible.*

*Il y a des périodes difficiles, il faut prévoir des projets à l'avance mais il faut pouvoir revenir en arrière. Ce que nous avons fait avec le projet de diversification été/hiver de l'Aigle de 1,4 Millions d'€. Nous avons vite renoncé car trop cher.*

*Le budget RM est fragile d'autant plus cette année sans neige. Il est perplexe malgré le fait que les inspections trentenaires des téléskis aient été toutes réalisées, ce qui est un gros morceau. A-t-*

*on des marges de manœuvres si l'on doit racheter une dameuse ? Quelles ressources de trésorerie ?*

*L'ancienne municipalité avait laissé environ 600 000 € de réserves de trésorerie en 2014. On retrouve 580 000 € pour faire l'équilibre du budget prévisionnel 2016.*

*Jean-Paul GOUTTENOIRE fait part de son inquiétude. Il faut que le stade de neige vive. Il rappelle que la précédente municipalité avait de nombreux investissements sur le stade de neige : Montée de l'eau et de l'assainissement, la neige de culture. Cela a été un débat démocratique entre nous. Tout le monde a peu pris la parole en son âme et conscience. Il faut continuer à avancer sur le stade de neige mais on ne pourra pas le faire indéfiniment.*

*Aujourd'hui, avec le réchauffement climatique, la question se pose : faut-il continuer à investir à outrance.*

*Jean-Charles TABITA intervient pour dire qu'il n'y a pas d'investissement à outrance.*

*Jean-Paul GOUTTENOIRE répond que le terme est peut-être un peu fort. Il le retire et rappelle que le budget communal a investi 1,7 millions d'€ sur le stade avec le restaurant la Bulle. Il ne critique pas ce qui va se faire mais s'interroge.*

*Jean-Charles TABITA répond que cette année, il ne manquait pas grand-chose comme neige pour pouvoir enneiger.*

*Jean-Paul GOUTTENOIRE dit qu'il n'est pas monté à la station.*

*Jean-Charles TABITA que ça vaut le coup d'aller voir avant d'intervenir. Il ne manquait pas grand-chose d'où l'importance de cet investissement. Il ne comprend pas, cet investissement sert au contraire à garantir l'avenir.*

*Monsieur le Maire précise les points suivants : ce projet de neige de culture va assurer entre 70 et 80 % de notre chiffre d'affaires. Actuellement 75 % du chiffre d'affaires est assuré par le domaine débutant. Assurer cela avec la neige de culture, c'est éviter de grosses pertes comme cette année. De plus, cette année, nous avons de la neige naturelle en hauteur, de la neige artificielle en bas, mais pas de neige sur la partie intermédiaire. Cela nous a obligé à faire des forfaits à très bas coût. On a vendu beaucoup de forfaits mais à 4 €. Avec les enneigeurs, nous aurions le même chiffre d'affaires que les années précédentes. Les 3 dernières années sont les 3 meilleures années en terme de chiffre d'affaires.*

*Jean-Paul GOUTTENOIRE répond que la précédente municipalité avait bien fait de construire les enneigeurs. Il y avait aussi eu une réflexion sur une retenue. Dans les conditions actuelles de manque de neige, même si enneigeurs ont pu préserver une partie du chiffre d'affaire, ça me pose des questions.*

*François NOUGIER souhaite revenir au débat du jour. La question n'est pas de savoir si on la retenue ou pas. Il espère qu'on arrivera à en parler, car pour l'instant ce n'est pas le cas. Il espère qu'on en parlera avec des chiffres réels, des études d'experts, sinon on va tourner en rond.*

*Pour revenir au débat du jour, est-ce qu'on vote les 273 000 € d'investissement de ce budget. Faut-il que la moitié de cette somme soit dédiée à des études supplémentaires de la retenue collinaire dans la mesure où on devait avoir une prospective il y a quelques semaines, avec les éléments actuellement en notre connaissance. Faut-il encore dépenser de l'argent alors qu'on attend cette prospective financière.*

*Peut-on permettre de donner un chèque en blanc de 120 000 € pour des études supplémentaires pour nous donner ce qu'on nous a dit qu'on pouvait avoir lors d'une réunion précédente.*

*Monsieur le Maire remercie François NOUGIER de ne pas l'avoir écouté en préambule. Pour pouvoir faire la prospective, il faut avoir les recettes, pour cela il faut faire les demandes de subventions. Ensuite, il faut les montants de dépenses, d'où la nécessité d'études complémentaires. On ne peut pas faire actuellement cette prospective financière. Aujourd'hui, il*



*faut l'ensemble de ces éléments pour avoir une prospective équilibrée. Bien évidemment, sera pris en compte le renouvellement des appareils.*

*Grosso modo, le centre culturel, 5 millions d'€ d'investissement pour 2 créations d'emplois. Le projet de neige de culture, 2,3 millions d'€ pour 250 emplois directs et indirects préservés. Si on fait le ratio, d'un côté 1 emploi = 1 million d'€, de l'autre 1 emploi = 10 000 €.*

*François NOUGIER demande si dans ces 120 000 €, il n'y que le fait de demander les devis pour avoir la prospective financière.*

*Monsieur le Maire répond qu'il y a les devis, la prospective, la maîtrise d'œuvre sur les études de conception du projet.*

*Jean-Paul GOUTTENOIRE souhaite réagir sur les emplois. On ne peut pas le taxer de ne pas avoir développé l'emploi au stade de neige. Le mandat précédent a plus investi sur le stade de neige que pendant les 15 à 20 dernières années. 5 Millions d'€ en tout. Autant que l'investissement initial en 1975. On ne regrette pas le stade de neige. Il faut continuer à faire vivre le stade de neige car il y a de la saisonnalité. Mais jusqu'où doit-on aller ? Comment on peut couvrir les choses. Si on me prouve que ce dossier est fiable financière, très bien. Mais la régie dégage très peu d'excédent. François NOUGIER l'a dit, on juste faire observer cela car le débat sur la retenue collinaire n'a pas eu lieu entre nous.*

*Guy CHARRON dit que l'idée des enneigeurs est de limiter les variations de chiffres d'affaires et son augmentation.*

*Jean-Paul GOUTTENOIRE répond qu'avec le changement climatique, même ceux qu'on a fait, il y a des inversions de température.*

*Jean-Charles TABITA répond qu'on ne peut pas faire l'économie des enneigeurs aujourd'hui. Combien de station aurait fait faillite cet hiver s'il n'elles n'avaient pas eu d'enneigeurs ? S'il n'y avait pas eu les enneigeurs actuels, quelle aurait été la situation. Il y a des professionnels autour de toi, demandes-leur.*

*Damien ROCHE demande si François NOUGIER est monté à la station cet hiver pour voir dans quelles conditions tout le monde a travaillé. A enneiger tout les soirs à la pelle, à la main. Le matin tout le monde était présent, tout le jour.*

*François NOUGIER répond qu'il est monté une seule fois..*

*Damien ROCHE répond qu'il est monté une seule fois, lors du trophée ANDROS pour foutre la merde.*

*Jean-Paul GOUTTENOIRE et Valérie MOUTON demande qu'on arrête les insultes. On ne peut pas dire ça.*

*François NOUGIER répond qu'aucun moment de la soirée, il n'a parlé sur le ton sur lequel Damien ROCHE lui a parlé.*

*Damien ROCHE répond ce n'est pas grave.*

*François NOUGIER explique qu'il n'est pas monté pour foutre la merde et que ce n'est pas le débat.*

*Damien ROCHE réplique que la minorité n'est pas monté les voir travailler, tout le monde, dans la merde, les moniteurs, tout le monde. On parle de choses que l'on connaît.*

*François NOUGIER dit qu'aujourd'hui, il espère qu'il y aura un débat entre nous sur ce projet de retenue collinaire.*

*Jean-Charles TABITA comprend l'inquiétude sur l'aspect financier de ce dossier. Sur le fond, il demande si la minorité est consciente qu'on a besoin de ces enneigeurs.*

*Josette FICHEUX et Valérie MOUTON répondent qu'elles ne savent pas, car on n'a pas travaillé dessus.*

*Valérie MOUTON dit qu'elle n'a pas d'idée arrêtée sur la question. C'est un projet qu'il ne faut pas cibler que sur l'hiver compte tenu du changement climatique.*

*Monsieur le Maire répond que ce projet 4 saisons a été présenté deux fois.*

*Josette FICHEUX indique qu'ils se sont déjà expliqués sur les absences aux commissions compte tenu des délais de convocation trop court.*

*Monsieur le Maire répond qu'il ne peut pas laisser dire ça car même si vous n'étiez pas là, les documents sont accessibles en mairie depuis un an.*

*Josette FICHEUX explique suite à l'intervention de Damien ROCHE que c'est la première fois qu'elle entend parler du travail des gens. Ça peut faire partie d'une réflexion. Elle trouve que l'intervention de Valérie MOUTON sur le réchauffement climatique et l'avenir des stations mérite aussi d'être réfléchi.*

*Monsieur le Maire apporte un dernier point avant de clore le débat. Concernant l'étude ADAMONT. Si on passe du tourisme neige au tourisme 4 saisons, sans garder l'aspect neige, on conserve 20 % des emplois actuels soit 80 % de casse d'emploi.*

*Valérie MOUTON dit que personne ne veut enlever le tourisme hiver.*

*Jean-Charles TABITA répond que la neige de culture permet de le préserver.*

*Caroline DELAVENNE intervient pour dire qu'elle comprend les craintes de la minorité. L'objet du vote est le lancement de la maîtrise d'œuvre c'est un projet 4 saisons pour développer un tourisme d'été. Ce n'est pas qu'un projet hiver mais l'on met quand l'accent dessus compte tenu de son importance. On expliquera pourquoi et comment. Des choses vont se greffer autour au niveau du tourisme d'été.*

*Monsieur le Maire précise que ce projet de budget le défrichement pour la retenue collinaire est inclus. La minorité avait voté contre le dossier de défrichement.*

Le budget est voté au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et la section d'investissement ; et avec les chapitres « opérations d'équipement »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité pour les chapitres de la section d'exploitation.

Après en avoir délibéré, à la majorité par 17 voix pour, 5 contre (Josette FICHEUX, Valérie MOUTON, Gérard MEYRIGNAC, François NOUGIER, Jean-Paul GOUTTENOIRE) pour les chapitres de la section d'investissement et avec les chapitres « opérations d'équipement ».

Après en avoir délibéré sur la totalité du budget, à la majorité par 17 voix pour, 5 contre (Josette FICHEUX, Valérie MOUTON, Gérard MEYRIGNAC, François NOUGIER, Jean-Paul GOUTTENOIRE), le Conseil Municipal,

Décide d'approuver le budget Régie Remontées Mécaniques 2016.

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

### **XXIII. BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET AEP.**

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter, le projet du Budget Primitif 2016 suivant :

Le Budget Eau et Assainissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

|                       | <b>DEPENSES</b>       | <b>RECETTES</b>       |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b> | 504 295,20 €          | 504 295,20 €          |
|                       |                       |                       |
| <b>INVESTISSEMENT</b> | 717 348,18 €          | 717 348,18 €          |
|                       |                       |                       |
| <b>TOTAL</b>          | <b>1 221 643,38 €</b> | <b>1 221 643,38 €</b> |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,  
Décide d'approuver le budget primitif Eau et Assainissement 2016.

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

### **XXIV. BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET BOIS ET FORETS.**

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter, le projet du Budget Primitif 2016 suivant :

Le Budget Bois et Forêt s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

|                       | <b>DEPENSES</b>     | <b>RECETTES</b>     |
|-----------------------|---------------------|---------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b> | 133 914,74 €        | 133 914,74 €        |
|                       |                     |                     |
| <b>INVESTISSEMENT</b> | 69 445,00 €         | 69 445,00 €         |
|                       |                     |                     |
| <b>TOTAL</b>          | <b>203 359,74 €</b> | <b>203 359,74 €</b> |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,  
Décide d'approuver le budget primitif Bois et Forêt 2016.

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

### **XXV. BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET SPANC.**

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter, le projet du Budget Primitif 2016 suivant :

Le Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

|                       | <b>DEPENSES</b>    | <b>RECETTES</b>    |
|-----------------------|--------------------|--------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b> | 26 276,24 €        | 26 276,24 €        |
|                       |                    |                    |
| <b>INVESTISSEMENT</b> |                    |                    |
|                       |                    |                    |
| <b>TOTAL</b>          | <b>26 276,24 €</b> | <b>26 276,24 €</b> |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,  
Décide d'approuver le budget primitif Service Public d'Assainissement Non Collectif 2016.

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

**XXVI. BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ZAE JEAUMES.**

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter, le projet du Budget Primitif 2016 suivant :

Le Budget Zone d'Activités Economiques Côte de Jeumes s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

|                       | <b>DEPENSES</b>     | <b>RECETTES</b>     |
|-----------------------|---------------------|---------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b> | 131 730,02 €        | 131 730,02 €        |
|                       |                     |                     |
| <b>INVESTISSEMENT</b> |                     |                     |
|                       |                     |                     |
| <b>TOTAL</b>          | <b>131 730,02 €</b> | <b>131 730,02 €</b> |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,  
Décide d'approuver le budget primitif Zone d'Activités Economiques Côte de Jeumes 2016.

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

**XXVII. VOTE DU TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2016.**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter les taux des taxes locales pour 2016. Les taux inchangés sont définis comme suit :

- Taxe d'habitation ----- au taux de 26.63%
- Taxe foncière propriétés bâties ----- au taux de 24.56%
- Taxe foncière propriétés non bâties ----- au taux de 70.17%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte les taux des contributions directes ci-dessus pour l'année 2016.

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

**XXVIII. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2016.**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les demandes de subventions des différentes associations communales.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver ces demandes, compte tenu de la nature des projets présentant un réel intérêt général pour la population.

Subventions de fonctionnement :

|                                      |                   |
|--------------------------------------|-------------------|
| Amis de l'agriculture d'Antan.....   | <b>744.00 €</b>   |
| Club des ramées.....                 | <b>600.00 €</b>   |
| F.N.A.C.A.....                       | <b>186.00 €</b>   |
| Groupement de défense sanitaire..... | <b>2 790.00 €</b> |

|  |              |
|--|--------------|
| Lans en Fête.....                              | 1 860.00 €   |
| Méaudre réel .....                             | 186.00 €     |
| Ski Club Montagnard.....                       | 10 000.00 €  |
| Syndicat agricole .....                        | 465.00 €     |
| Tennis Club.....                               | 1 674.00 €   |
| UMAC Anciens combattants.....                  | 186.00 €     |
| Vercors Judo .....                             | 2 845.00 €   |
| Association Spéléo Vercors.....                | 800.00 €     |
| Crèche Trois P'tits Tours.....                 | 24 550.00 €  |
| Groupement pastoral des Allières.....          | 7 107.00 €   |
| MJC Rhône Alpes – Directeur MPT .....          | 8 634.00 €   |
| MPT des 4 montagnes .....                      | 10 800.00 €  |
| Coopérative scolaire maternelle .....          | 10 844.00 €  |
| Coopérative scolaire primaire.....             | 22 639.00 €  |
| Le Clap.....                                   | 26 300.00 €  |
| Cap Vercors (T'es pas cap).....                | 950.00 €     |
| Des cimes et des notes.....                    | 500.00 €     |
| Office de tourisme .....                       | 205 000.00 € |
| Le Clap FFE.....                               | 10 000.00 €  |
| Divers soutien aux projets exceptionnels ..... | 6 500.00 €   |
| Soutien projets culturels .....                | 2 000.00 €   |

**TOTAL DES SUBVENTIONS AFFECTE AUX ASSOCIATIONS : 358 160.00 €**

*Monsieur le Maire précise que la subvention de la crèche est de 98 000 € mais compte tenu du transfert de compétence à la CCMV, la commune ne paye que 3/12<sup>ème</sup> soit 24 550 € pour 2016.*

Pour les associations qui bénéficient d'une aide supérieure à 23 000.00 €, il est nécessaire de passer une convention financière et d'objectifs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les dispositions ci-dessus,

Approuve les conventions financières et d'objectifs et les avenants pour l'Office de tourisme, la crèche les Trois P'tits Tours, Le Clap.

Autorise le Maire à signer lesdites conventions et avenants.

**DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE**

**XXIX.DESIGNATION D'UN ELU REFERENT – COMMISSION RESTREINTE D'INSTALLATION (CRI).**

La CCMV assure la gestion de la Za depuis le 1er janvier 2016 et pour améliorer la gouvernance de ce dossier, elle a créé une commission restreinte d'installation composée de deux élus membres de la commission économie-emploi et d'un élu de la commune où la Za est installée.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil municipal, de désigner un élu référent qui sera sollicité lorsqu'un projet d'implantation se présentera sur la Za de Lans-en-Vercors.

Selon les dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Sur la proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Décide de procéder aux nominations par scrutin public à main levée,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,  
Désigne Jean-Charles TABITA comme élu référent pour la CRI.

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

### **XXX. AVENANT A LA CONVENTION CHALLENGE VERCORS.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal, la convention établie en 2013, pour l'organisation de l'épreuve cyclo sportive internationale, le Challenge Vercors et Challenge Vercors pour elles.

Il présente l'avenant pour l'organisation de l'épreuve le 21 et le 22 mai 2016.

Le coût total de la manifestation s'élève à 22 200 € TTC dont 2 220 € TTC pour la commune de Lans-en-Vercors.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant à la convention, pour l'organisation du Challenge Vercors.
- d'autoriser le Maire à la signer, ainsi que tous les actes et demandes afférents à ce dossier.

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

### **XXXI.SDIS – AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE REPARTITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT.**

Sophie VALLA s'est retirée de la séance et n'a pas pris part au vote.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal, la convention de mise à disposition de locaux auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours du 30 octobre 2002. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, le SDIS a repris en son nom la vérification des installations de la caserne de Lans-en-Vercors.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver l'avenant n°2 qui précise la répartition des frais de fonctionnement et plus précisément « les visites périodiques ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve l'avenant n°2 annexé et autorise le Maire à la signer.

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

### **XXXII. COUPES AFFOUAGERES 2016.**

Sophie VALLA, Philippe BERNARD, Laurent JALLIFFIER-VERNE, Gérard MOULIN, se sont retirés de la séance et n'ont pas pris part au vote.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'adopter les dispositions suivantes pour la mise en œuvre des coupes affouagères sur la Commune de Lans-en-Vercors :

- De solliciter de Monsieur le Directeur de l'Agence de l'ONF de l'Isère la délivrance des feuillus pour bois de chauffe et l'inscription à l'état d'assiette des parcelles suivantes : 17 et 18,
- De destiner ces coupes au partage en nature sur pied de leurs besoins domestiques aux dispositions de l'article L 145.1 du Code Forestier d'effectuer le partage par Feu,

- Que la coupe sera réalisée par les bénéficiaires sous la garantie de 3 habitants solvables choisis par le Conseil municipal, à savoir :

- Monsieur Michel PELIZZARI - Les Egauds – 38250 Lans-en-Vercors
- Monsieur Joël ROLLAND-MUQUET - Les Eymards – 38250 Lans-en-Vercors
- Monsieur Henri JULLIEN - Le Peuil – 38250 Lans-en-Vercors

Ils sont soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L 138.12 du Code Forestier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte les dispositions ci-dessus.

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

### **XXXIII. MISE EN ACCESSIBILITE DES POINTS D'ARRET TRANSISERE A LANS-EN-VERCORS.**

Monsieur le Maire indique que le Département de l'Isère doit mettre en œuvre un Schéma Départemental d'Accessibilité Programmée pour la mise en accessibilité de points d'arrêts du réseau Transisère entre autres sur la commune de Lans-en-Vercors.

Les travaux sur les points d'arrêt Transisère à l'intérieur de l'agglomération relèvent de la compétence communale. Afin d'aider les collectivités, le Département subventionne une partie de ces investissements.

Les services communaux et départementaux se sont rencontrés le 25 février 2016 et ont pu examiner ensemble les modalités de mise en œuvre de ces travaux.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à valider les principes du Schéma Départemental d'Accessibilité Programmée du Département de l'Isère, pour la commune de Lans-en-Vercors selon les modalités suivantes :

| <b>Code du point d'arrêt</b> | <b>Nom du point d'arrêt</b> | <b>Commune du point d'arrêt</b> | <b>Période envisagée par la commune pour les travaux de mise en accessibilité</b> | <b>Modalités de subvention des travaux par le Département de l'Isère</b>    |
|------------------------------|-----------------------------|---------------------------------|---|---|
| 12227                        | Office de tourisme          | Lans-en-Vercors                 | 2017  | Subvention à hauteur de 50 % des travaux, plafonnée à 10 000 € HT par quai. |
| 12226                        | Office de tourisme          | Lans-en-Vercors                 | 2017  |   |
| 11655                        | Mairie                      | Lans-en-Vercors                 | 2019  |   |
| 11654                        | Mairie                      | Lans-en-Vercors                 | 2019  |   |
| 11650                        | Bouilly                     | Lans-en-Vercors                 | 2022  |   |
| 11651                        | Bouilly                     | Lans-en-Vercors                 | 2022  |   |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les dispositions ci-dessus,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ces dossiers.

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

### **XXXIV. EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DU HAMEAU DES HERAUDS AU HAMEAU DES BLANCS – DEMANDE DE SUBVENTION.**

Le Maire informe l'assemblée délibérante que suite à l'extension du réseau d'assainissement du hameau des Bruyères au hameau des Girards, il est nécessaire de poursuivre le réseau jusqu'au

hameau des Blancs. Une consultation des entreprises est en cours pour un commencement des travaux courant juin 2016.

Le coût prévisionnel provisoire de ces travaux est de 417.000,00 € HT soit 500.400,00 € TTC auquel il faut rajouter environ 13.000 € de frais pour l'inscription des servitudes de passage aux hypothèques, le paiement des riverains et des frais notariés.

Compte tenu de l'impact de tels montants sur le budget annexe de l'eau et de l'assainissement, le Maire propose de solliciter des subventions auprès des organismes financeurs.

**Plan de financement du réseau d'assainissement :**

| Dépenses  | HT                  | Recettes   | HT                  |
|---|---------------------|--|---------------------|
| <b>Montant des travaux :</b>  | <b>397.041,00 €</b> | Subvention Conseil Départemental (15% pour tous les réseaux) : | <b>64.500,00 €</b>  |
| <b>Maîtrise d'œuvre :</b>   | <b>13.990,00 €</b>  | Subvention agence de l'eau :                                   | <b>0.00 €</b>       |
| <b>Inspections télévisuelles, compactage et frais divers :</b>                    | <b>5.969,00 €</b>   | Total des aides HT   | <b>64.500,00 €</b>  |
| :   |                     |  |                     |
| <b>Acquisition foncière (notaire/paiement et enregistrement des servitudes) :</b> | <b>13.000,00 €</b>  | Autofinancement communal :                                     | <b>365.500,00 €</b> |
| <b>Total opération HT :</b>   | <b>430.000,00 €</b> |  |                     |
| <b>TVA (20%) :</b>  | <b>86.000,00 €</b>  | Reversement de la TVA par notre fermier :                      | <b>86.000,00 €</b>  |
| <b>Total opération TTC :</b>  | <b>516.000,00 €</b> | Total opération TTC :  | <b>516.000,00 €</b> |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE des plans de financements précisés ci-dessus,

AUTORISE le Maire à solliciter les financements nécessaires à la réalisation de ce projet d'assainissement.

AUTORISE le Département à percevoir pour le compte de la collectivité la subvention attribuée par l'agence de l'eau et à la lui verser.

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

**XXXV. DEMANDE DE SUBVENTION – DOTATION TERRITORIALE 2016.**

Monsieur le Maire indique que la collectivité souhaite réaliser divers opérations d'investissement en 2016 dont :

- voirie communale du bois noir
- voirie communale chemin neuf et chemin des Eymards
- Aménagement et mise en sécurité rue des écoles – parking Saint –Donat zone 2,3 et 4



Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver les plans de financement prévisionnel de chaque opération et de solliciter une subvention au Conseil Départemental de l'Isère au titre de la dotation territoriale 2016 au taux le plus élevé possible.

**- Voirie communale du bois noir**

| DEPENSES TRAVAUX              | MONTANT H.T.     | RECETTES                         | MONTANT          | TAUX |
|-------------------------------|------------------|----------------------------------|------------------|------|
| Voirie communale du bois noir | 37 672,50        | Conseil Départemental de l'Isère | 11 301,75        | 30%  |
|                               |                  | Commune – autofinancement        | 26 370,75        | 70%  |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>37 672,50</b> | <b>TOTAL</b>                     | <b>37 672,50</b> |      |

**- Voirie communale chemin neuf et chemin des Eymards**

| DEPENSES TRAVAUX             | MONTANT H.T.       | RECETTES                         | MONTANT          | TAUX |
|------------------------------|--------------------|----------------------------------|------------------|------|
| Voirie communale chemin neuf | 27 906,60,         | Conseil Départemental de l'Isère | 8 371,98         | 30%  |
|                              |                    | Commune – autofinancement        | 19 534,62        | 70%  |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>27 906,60,6</b> | <b>TOTAL</b>                     | <b>27 906,60</b> |      |

**- Aménagement et mise en sécurité rue des écoles – parking Saint –Donat zone 2, 3 et 4**

| DEPENSES TRAVAUX                             | MONTANT H.T.      | RECETTES                         | MONTANT           | TAUX |
|--|-------------------|----------------------------------|-------------------|------|
| Maîtrise d'œuvre et études                   | 35 000,00         | Conseil Départemental de l'Isère | 119 401,75        | 50%  |
| Travaux d'aménagement et de mise en sécurité | 203 802,50        | Commune – autofinancement        | 119 401,75        | 50%  |
| <b>TOTAL</b>                                 | <b>238 802,50</b> | <b>TOTAL</b>                     | <b>238 802,50</b> |      |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
 Approuve les dispositions ci-dessus,  
 Autorise Monsieur à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ces dossiers.

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

**XXXVI. RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) – TRANSFERT DE COMPETENCES ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES ET ETABLESSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT.**

Point retiré.

**XXXVII. PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX DE LA ZONE D'ACTIVITES DE JEAUMES.**

Point retiré.

**XXXVIII. CONVENTION DE PARTAGE DE BIENS – CRECHE DE LANS-EN-VERCORS.**

Point retiré.

**XXXIX. CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX – CENTRE CULTUREL ET SPORTIF.**

Monsieur Michael KRAEMER, Maire et Madame Caroline DELAVENNE, adjointe, se sont retirés de la séance et n'ont pas pris part au vote.

Monsieur Guy CHARRON, adjoint, rappelle que la Commune de Lans-en-Vercors possède un centre culturel et sportif comprenant trois espaces fonctionnels au sein d'un même bâtiment :

- une salle de spectacles multifonctions avec un espace scénique susceptible d'accueillir des activités de cinéma, spectacles, salle des fêtes, congrès ;
- des locaux socio-éducatifs, sportifs et associatifs ;
- une médiathèque tête de réseau (MTR) pour l'ensemble de la Communauté de Communes du Massif du Vercors.

La Régie Personnalisée du centre culturel et sportif a été constituée par la Commune de Lans-en-Vercors pour assurer l'exercice d'activités relevant à titre principal de l'exploitation d'un service public administratif, à savoir :

- la gestion de l'équipement centre culturel et sportif,
- l'accueil des différents publics qui fréquentent l'équipement,
- la mise en œuvre de la politique culturelle, sportive et associative définie par le conseil d'administration,
- la commercialisation des espaces disponibles.

La Régie Personnalisée, établissement public, occupe les locaux du centre culturel et sportif pour assurer la mission de service public qui lui incombe statutairement.

Conformément à l'article 2 des Statuts de la Régie Personnalisée, la commune de Lans-en-Vercors doit mettre à disposition de celle-ci, par voie de convention, les biens meubles et immeubles nécessaires à son fonctionnement.

Dans ces conditions, il est nécessaire de conclure une convention relative à l'occupation de cet équipement par la Régie Personnalisée, fixant les conditions de cette occupation ainsi que les droits et obligations de chacune des parties.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention d'occupation des locaux « centre culturel et sportif le cairn » entre la commune de Lans-en-Vercors et la Régie Personnalisée du centre culturel et sportif ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

## **XL. CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE, ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE – REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF.**

Monsieur Michael KRAEMER, Maire et Madame Caroline DELAVENNE, adjointe, se sont retirés de la séance et n'ont pas pris part au vote.

Monsieur Guy CHARRON, adjoint, indique qu'il convient de préciser les modalités de l'assistance technique, administrative et comptable fournie par la Commune de Lans-en-Vercors à la Régie Personnalisée du centre culturel et sportif.

La convention proposée à L'assemblée a pour objet de préciser les conditions et modalités d'assistance de la Commune de Lans-en-Vercors à la Régie Personnalisée du centre culturel et sportif ainsi que les droits et obligations de chacune des parties ; dans la mesure où cette assistance est nécessaire à l'exercice de ses compétences.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention d'assistance technique, administrative et comptable entre la Commune de Lans-en-Vercors et la Régie Personnalisée du centre culturel et sportif ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

## **XLI. PERSONNEL – CREATIONS DE POSTES.**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique paritaire,

Considérant la nécessité de créer des postes dans la filière technique pour permettre l'avancement de grade de certains agents,

Décide :

- à compter du 1er janvier 2016 :
- **de créer** :
  - 1 poste d'Adjoint Technique principal de 1ère classe à temps complet annualisé,
  - 1 poste d'Adjoint Technique principal de 1ère classe à temps non complet annualisé de 31 H 30 hebdomadaires,
  - 1 poste d'Adjoint Technique de 1ère classe à temps complet annualisé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés dans ces emplois seront inscrits au budget principal, chapitre 012.

- Charge le Maire d'établir les contrats et arrêtés correspondants.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve les dispositions ci-dessus.

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE

## **XLII. TOUR DE TABLE DES DELEGATIONS.**